

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La pluridisciplinarité en action

Dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, IPAL a enrichi son dispositif d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels. Des équipes pluridisciplinaires ont été constituées autour des médecins du travail, afin de personnaliser l'accompagnement d'entreprises de toutes tailles, tant sur le plan médical, que paramédical, technique et organisationnel.

Nos domaines d'intervention

Chacun de nos 11 centres dispose d'une équipe pluridisciplinaire structurée autour du médecin du travail. Ces équipes comprennent des infirmiers de santé au travail, une chargée de nutrition, une chargée de formation et des **Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)** : ingénieur hygiène et sécurité, conseiller en prévention, ergonomiste, toxicologue industriel, psychologue du travail et médiateur du travail. Ils interviennent dans les domaines suivants :

L'hygiène et la sécurité

- > Évaluation des risques professionnels
- > Visite d'entreprise et réalisation de la Fiche d'Entreprise
- > Aide à l'élaboration du DUERP
- > Accidentologie au travail (analyse et préconisation)
- > Métrologie (éclairage, bruit, ambiance thermiques...) et prélèvements d'atmosphère (aérosols, particules...)
- > Diagnostics et conseils sur les risques chimiques CMR (amiante, poussières de bois...)
- > Sensibilisation aux risques professionnels
- > Conseil auprès des CSSCT

L'ergonomie

- > Prévention des atteintes physiques liées au travail : conception et aménagement des postes et des espaces de travail
- > Conseil dans l'organisation au travail
- > Maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap
- > Sensibilisation aux risques TMS
- > Téléconseil personnalisé
- > Visite d'entreprise et conseil auprès des CSSCT

La psychologie du travail

- > Faire évoluer une problématique de métier (accueil clientèle, gestion de planning, organisation des tâches au sein d'un service etc...)
- > Analyser la situation de travail en groupes métier (pairs volontaires sans liens hiérarchiques)
- > Susciter un dialogue entre pairs pour réfléchir collectivement à l'activité : comment travaillons-nous, devrait-on faire autrement, pourrait-on faire autrement ?
- > Accompagnement de salariés en souffrance au travail et bilans courts de compétences
- > Sensibilisation collective aux RPS

La médiation en entreprise

- > Prévenir ou résoudre un différend, en présence d'un tiers neutre
- > Promouvoir le dialogue et l'écoute, ainsi que l'expression des intérêts de chacun
- > Restaurer les liens de communication sur la base du libre consentement
- > Favoriser l'émergence de solutions élaborées par les acteurs eux-mêmes

